

UFR LETTRES ET LANGUES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 16-01-25 / N°06 – Approuvé le 10-04-25

Le directeur de l'UFR Lettres et Langues, Stéphane BIKIALO

Membres élus présents :

Collège A :

BIKIALO S, BLOCH B, CERISIER, HANOTE S, MAGORD (à partir de 15h30)

Collège B :

BAGINI L, BILLARD H, GONZALEZ MEDIANO D, MARTIN M, TEIXEIRA S (à partir de 15h30), THOUVEREZ L

Collège BIATSS :

DAMPURE C, MADEC J, CHARLES-DUPUY C

Collège des Usagers :

CHARLES T, BONNARD S, AL JOUMAA A

Collège Personnalités extérieures :

SASSONIA J

Procurations :

PICKER M à BLOCH B

DIAZ E à BLOCH B

TEIXEIRA S à MARTIN M (jusqu'à 15h30)

MAGORD A à CHARLES-DUPUY C (jusqu'à 15h30)

BROQUEREAU M à DAMPURE C

DAGICOUR O à BIKIALO S

PEYROL-KLEIBER E à THOUVEREZ L

Invités permanents présents :

GUILBARD A-C, GUILLÉE C

Invités ponctuels présents :

DURAND R, ANTELIZ AV, SUBBOTINA G, VIGNERON-BOSBACH J, ABRAM B,
ROBERT J, NITA R, FERREIRA F

ORDRE DU JOUR

- 1) Informations générales
- 2) Approbation PV conseil d'UFR des 14, 21 et 28 novembre, et 12 décembre
- 3) Intervention Direction des Affaires Juridiques sur la procédure disciplinaire et la déontologie universitaire
- 4) Point Relations Internationales
- 5) Point statuts de l'UFR. Vote sur certains points.
- 6) Mobilisation créative ?
- 7) Lancement campagne d'emploi 2025-2026 (ATER, EC, E)
- 8) Accueil et présence à l'UFR L&L

Monsieur Bikialo accueille les participants. Il ouvre la séance à 14h10.

Le quorum étant atteint (23 présents et représentés), le conseil peut délibérer valablement.

Prise de notes : Licia Bagini

Les secrétaires de séances : Annick Gauthier et Céline Guillée

1. Informations générales

a) **Déclaration de Béatrice Bloch**, au nom des élu.es Snesup du conseil

[B. Bloch a tenu à apporter des ajouts lors du conseil du 13 mars puis dans un mail du 24 mars. Ils sont reportés entre crochets].

Elle déclare avoir été sollicitée par différent.es collègues qui manifestent un mal-être au travail, s'interrogent sur la qualité de l'enseignement pour les étudiant.es [B. Bloch souhaite supprimer la dernière partie de la phrase] ; se plaignent au sujet de l'attribution des cours faite à la dernière minute EDT ; demandent de trouver des solutions ensemble pour résoudre la question des services de plusieurs collègues ; évoquent une messagerie universitaire supprimée. Les élu.es du Snesup demandent pour l'avenir d'être prévenu.es pour mettre en place une médiation ; travailler en groupe de manière multipartite en de bonnes conditions de travail. [Elle souligne que le département d'informatique et surtout que des enseignements d'informatique ont été retirés aux enseignant concernés et qu'ils n'ont appris cette suppression de leurs cours qu'à la rentrée, entraînant un bouleversement de leur Emploi du temps et la nécessité de préparer d'autres cours, à la dernière minute, voire risquaient un sous-service. Par ailleurs, elle attire l'attention sur le cas d'un enseignant, qui est en pourparlers divers avec la structure, et qui a été privé de son adresse mail depuis le mois d'avril : B. Bloch peut témoigner, après enquête faite auprès du service informatique, que cet enseignant a été privé de l'accès à sa messagerie de fonction, ce qui

est totalement inenvisageable. Il est heureux que cette adresse ait été restituée, mais elle se demande dans quelle condition une telle situation a été possible. Enfin, elle se plaint qu'une collègue doctorante ait été convoquée pour apprendre que son contrat serait modifié sans qu'elle soit accompagnée.]

S. Bikialo indique que l'équipe de direction identifie très bien les situations dont il est question, souligne à quel point ce sont des cas très particuliers et que l'équipe de direction (après d'autres avant eux) essaie de résoudre depuis leur arrivée aux responsabilités. Il demande si cette déclaration est portée par tous et toutes les élu.es du SNESUP (car il rappelle qu'il est membre élu du conseil d'UFR sur une liste « SNESUP et sympathisants » ainsi que L. Bagini, assesseure RI) ?

B. Bloch explique qu'elle n'a pas eu le temps de consulter tous les membres du SnesUp et qu'elle parle donc au nom de quelques élu.es SNESUP (4) du conseil. [Par ailleurs, S. Bikialo a bien été présenté par le SNESup au CNU mais n'a jamais été membre du SNESup.]

S. Bikialo précise en effet que cette prise de position en ouverture du conseil est importante car il s'agit d'une mise en cause de la façon de travailler de l'équipe de direction. Il y a des AG, des conseils d'UFR, des commissions multipartites. Il demande ce qu'attendent de plus les élu.es.

Selon B. Bloch, il fallait plus de temps et d'informations, entrer plus dans les détails avant de prendre une décision, notamment au sujet du département d'informatique.

S. Bikialo rappelle qu'au sujet des départements (et du département d'informatique), il y a eu deux conseils d'UFR (28 septembre 2023 et 19 octobre 2023) où celle qui se revendique directrice du département est intervenue, puis une longue réunion le 16 novembre 2023 où elle a de nouveau pu présenter ses arguments (dont le compte-rendu a été présenté lors du conseil d'UFR du 25 janvier 2024) avant le vote qui est intervenu le 13 juin 2024 par un vote à l'unanimité des élu.es du conseil. Un appel à proposition pour des référent.es numériques a ensuite été envoyé, et la (seule) proposition qui est remontée a été présentée lors du conseil d'UFR du 4 juillet 2024, et plébiscitée par le conseil (enthousiasme des réactions et élection à l'unanimité). Qu'attendent de plus les élu.es ?

B. Bloch : Par exemple, il a été dit que PIX n'était pas enseigné par l'ancienne équipe, mais ce n'est pas le cas.

S. Bikialo incite B. Bloch à aller en discuter avec les responsables de formation ou les étudiant.es de L1 qui disent, eux, que ce n'est pas enseigné. Par ailleurs, nous avons les résultats comparés des différentes composantes et l'UFR L&L est en dessous, comme elle pourra en avoir la confirmation en discutant avec le référent PIX de l'UFR, Bruno Foucher.

B. Bloch mentionne ensuite une étude anonyme d'il y a quelques années qui n'était apparemment pas si négative. [B. Bloch souhaite corriger en barrant le "si" et ajouter : Les étudiants étaient majoritairement satisfaits de ce cours]

S. Bikialo confirme que certains points étaient positifs, mais pas tous.

Pour B. Bloch, il faudrait envisager la création de commission ad hoc : équipe direction élargie à d'autres collègues dont les syndicats, pour éviter les tensions en amont.

S. Bikialo la remercie de cette suggestion et de sa disponibilité. Il rappelle toutefois que les quelques cas qu'elle évoque sont très minoritaires (4 personnes, 3 situations) au regard des nombreuses situations qu'a eu à traiter l'équipe de direction depuis juillet 2023, que ce sont des situations parfois problématiques depuis au moins 15 ans, et que 3 des 4 personnes évoquées ne répondent pas aux propositions de rencontre avec l'équipe de direction depuis plus d'un an. Le SNESUP a donc été saisi par des personnes qui refusent les règles collectives que cherche à faire respecter l'équipe de direction. C'est pourquoi il se réjouirait que les représentants syndicaux étudient les dossiers en amont, se renseignent (auprès de

l'équipe de direction et d'autres personnes concernées) avant de prendre position publiquement, ce qui permettrait un vrai travail d'accompagnement syndical et pas de défense de la première personne qui vient les voir.

C. Guillée indique qu'en tant que responsable administrative, elle est présente à toutes les réunions et participe aux décisions, qu'elle constate que l'équipe de direction travaille dans la collégialité et représente déjà en elle-même une cellule de médiation à l'échelle de l'UFR. L'équipe travaille avec patience et bienveillance, en cherchant les solutions, des médiations et pas à juger qui que ce soit. Par ailleurs les situations sont très différentes et le bureau de l'UFR L&L n'a pas de parti pris avant de recevoir les personnes. Il n'y a pas de suspicion à avoir sur la manière dont sont traitées les situations. D'ailleurs, elle rappelle que mardi 14 janvier, l'équipe de direction a reçu, avec elle, E. Diaz et B. Bloch pour répondre déjà à toutes ces interrogations.

B. Bloch demande que la personne convoquée puisse être accompagnée. [B. Bloch demande la modification suivante : B. Bloch s'inscrit en faux contre les jugements hâtifs faits sur ces collègues. Elle ajoute que les collègues en informatique ont demandé des entretiens individuels au doyen, rendez-vous qu'ils n'ont pas obtenus, selon eux. De même, B. Bloch demande que la personne qui apprend que son service va être modifié au cours d'une convocation puisse être accompagnée.]

S. Bikialo indique que c'est déjà le cas, quand les personnes en font la demande mais qu'on pourra le rajouter plus systématiquement ; même si en l'occurrence le problème n'est pas là puisqu'il est principalement question, dans les cas qu'elle évoque, de personnes qui ne répondent même pas aux mails. Elle peut leur redire que l'équipe de direction demande à les recevoir accompagnés de qui ils veulent. [B. Bloch indique que, s'agissant des collègues enseignant en informatique et en lettres classiques, ils ont échangé par mail avec le doyen.]

L. Thouverez indique que les syndicats reçoivent l'information quand on est déjà au point de rupture. Peut-être faut-il organiser des réunions intersyndicales (heures syndicales) ; les syndicats devraient être plus visibles, pas forcément présentes lors des médiations mais que les personnes soient informées qu'elles peuvent faire appel à eux.

S. Bikialo approuve l'idée d'organiser davantage d'HIS (Heures d'informations syndicales), et il tient à redire que dans la grande majorité des cas une solution est trouvée lors de la médiation.

A-C Guilbard rappelle que toute l'équipe de direction ne peut être toujours présente, mais qu'il n'y a jamais une seule personne qui accueille seule un.e collègue ou un.e étudiante ou un membre du personnel administratif.

S. Bikialo indique par ailleurs que dans plusieurs de ces cas, il y a eu refus de médiation par les personnes car ils ont mis en cause l'équipe de direction (auprès du registre de santé au travail ou de mails à la DAJA). Donc des procédures ont été lancées, mais sur leur initiative.

L. Thouverez s'étonne que des enseignant.es soient en sous-service depuis longtemps.

S. Bikialo confirme qu'il y a quelques collègues concernés (les trois évoqués par B. Bloch), pas tous les ans au même titre mais que la question revient régulièrement pour eux.

S. Bonnard s'étonne qu'un enseignant n'ait plus accès à sa messagerie universitaire.

C. Guillée indique que l'UFR n'était pas au courant et que cela ne fait pas partie des mesures (disciplinaires) existantes mais qu'on est en train de se renseigner.

En raison du retard pris suite à cette discussion, S. Bikialo propose qu'on passe directement au point 3 de l'ordre du jour, car deux collègues de la DAJA ont été invités et attendent.

3. Intervention Direction des Affaires Juridiques sur la procédure disciplinaire et la déontologie universitaire

S.Bikialo rappelle que suite à plusieurs interrogations qui ont émergé lors d'assemblées générales ou de conseils d'UFR ces derniers mois (et en particulier lors de la séance du 14 novembre) au sujet de la procédure disciplinaire applicable aux enseignants-chercheurs et de certains aspects de la déontologie universitaire, l'équipe de direction de l'UFR L&L a invité Andrea Vera Anteliz, chargée d'affaires juridiques, et Roxane Durand, secrétaire de la section disciplinaire, à venir présenter de manière générale et synthétique ces points et répondre aux questions que certains et certaines pourraient se poser. Il précise qu'aucun cas particulier ne sera évoqué.



PPT DAJ - SDECE
2025-01-16.pptx

Intervention de la DAJA

J-F.Cerisier demande si l'on peut avoir des statistiques sur ces saisines et s'il y a une procédure d'appel. Et aussi, comment agit le CNESER ?

La DAJA répond que toute décision prise peut être contestée et qu'elle a été saisie pour différents cas, comme, par exemple, fraude, harcèlement moral ou sexuel, conflits d'intérêt. L'ouverture de la plateforme de signalement a favorisé l'appel à la DAJA. Entre 2018-2022 quatre affaires ont été jugées ; de 2022 à 2024, dix affaires. Le Code de l'éducation a établi que sur IRIS les usagers doivent être exclus de la consultation et qu'il faut anonymiser la décision. Les personnes concernées par une décision sont le/la Président.e de l'université, le recteur ou la rectrice, le/la doyen.ne de la faculté.

S.Bikialo rappelle la présence à la faculté du registre hygiène et sécurité au travail, auquel ont accès C. Guillée, C. Dampuré et lui-même, qui doivent répondre immédiatement au signalement reçu et le faire remonter à la Commission Sécurité. Ce registre est libre d'accès. Il faut y signaler tout ce qui peut améliorer les conditions de travail. Quand un signalement est effectué sur la plateforme, la direction n'y a pas accès, mais la cellule d'écoute peut solliciter la direction de l'UFR pour opérer une médiation, un recadrage.

L. Thouverez demande si les sanctions sont affichées sur Iris à l'attention des seuls agents.

R. Durand : Oui, tous les personnels : on exclue les usagers et usagères.

S. Hanote demande pourquoi.

R. Durand : c'est inscrit dans le code de l'éducation. On essaie d'anonymiser par rapport aux fonctions particulières.

L. Thouverez demande si la plateforme sert à tout type de signalement, et s'il va y avoir une information de prévention pour les étudiant.es ?

R. Durand répond qu'elle n'est pas responsable de cette formation. Il faut contacter la chargée de mission en charge de ce portefeuille (Laurence Leturmy).

C. Guillée indique que les référentes égalité-diversité (Anne Debrosse et Shirley Niclais) jouent ce rôle de prévention, en nous informant tous les mois. Les étudiant.e.s connaissent cette plateforme. Il y a un réseau et sur site de notre faculté on peut accéder aux informations.

S. Bikialo estime qu'il faudrait développer ces informations lors du PPPE du S2 consacré aux VSS qu'avait créé L. Thouverez quand elle était assessseure pédagogie.

L. Thouverez pense qu'on pourrait prévoir de la communication à ce sujet durant la semaine de la rentrée.

R. Durand souligne que l'article 41-2 prévoit que les relations sexuelles professeur.e-étudiant.e peuvent devenir conflit d'intérêt ou relation d'autorité ou d'influence (donc situations passibles de mesures disciplinaires) lorsque l'étudiant.e et l'enseignant.e appartiennent à la même composante.

S. Bikialo rappelle donc (pour revenir sur le débat qui avait eu lieu le 14 novembre) qu'on voit bien par cette présentation qu'il n'est pas évidemment interdit (ni même déconseillé) de prendre un café avec un.e étudiant.e, et qu'il n'y a aucune raison d'avoir des craintes en travaillant porte fermée avec un.e étudiant.e dans son bureau. Sauf si on se place dans la logique que se développeraient des « signalements abusifs » et qu'on doit avoir des craintes.

L. Thouverez indique que certain.es collègues pourraient avoir peur de se retrouver dans une situation de parole contre parole.

R. Durand souligne qu'il n'y a pas de parole contre parole. Les faits sont établis ou non.

S. Bikialo pense qu'il serait probablement bien que la Présidence diffuse l'article 41-2 du règlement intérieur de l'UP :

Article 41-2 : Dispositions particulières aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, enseignants et enseignantes, et chercheurs et chercheuses

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, les enseignants et enseignantes et les chercheurs et chercheuses jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent les principes de tolérance et d'objectivité, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du Code de l'éducation.

Au regard des principes de la déontologie universitaire qui s'imposent dans le cadre professionnel et de la position d'autorité dans laquelle se trouve un enseignant ou une enseignante à l'égard des étudiants et des étudiantes, le fait pour un personnel enseignant d'engager des relations intimes et sexuelles avec des étudiants et/ou des étudiantes à l'égard desquels il est en mesure d'exercer une autorité ou une influence est passible d'une sanction disciplinaire.

1. Retour aux Informations Générales

b) Nuits des masters

A.-C. Guilbard informe que la Nuit des Master aura lieu le 19 février à partir de 18h30, avec la présentation des laboratoires.

c) Retour sur l'AG du 14 janvier

A.-C. Guilbard revient sur l'AG de mardi 14 janvier à laquelle ont participé une vingtaine de personnes.

- Une étudiante a soulevé la question des UEO qui n'apparaissent pas toujours sur plateforme Upplanning.
- Une collègue a demandé si le chauffage dans le bâtiment B fonctionne. C. Dampuré a répondu que les structures sont anciennes ; ce problème a été remonté à la DLPI, mais il n'y a pas assez de fonds pour le résoudre. L'Université chauffe à 19°.

J.-F. Cerisier rappelle que l'équipe d'IME a fait une demande de chauffage depuis des années et qu'il fait plus souvent 13° que 19°. En l'absence de réponse (et il souligne

la maltraitance symbolique dans l'absence de réponse même), l'équipe d'IME a acheté des chauffages d'appoint à ses frais.

C. Guillée répond que la responsabilité est de ceux qui mettent les radiateurs. On peut se plaindre de ne pas obtenir une réponse de la part de la DLPI sur la plateforme.

S. Bikialo dit qu'il faut le mettre en copie des demandes (qu'ils n'obtiennent pas de réponse) à la DLPI tout comme C. Dampuré et C. Guillée.

- A-C. Guilbard reporte une question d'étudiant sur le budget et la requête d'avoir des protections hygiéniques à tous les étages. C. Dampuré a répondu que cela n'est pas possible pour des raisons économiques, qu'il faudrait acheter et installer de nouveaux conteneurs.

- Il a été soulevé aussi le cas de salles de cours inadaptées par rapport au nombre trop important d'étudiant.e.s. On vérifiera bien, en changeant les salles sur UPplanning.

S.Bikialo : en cas de cours ponctuels (en particulier des interventions de professionnel.les en master), essayer de réserver ailleurs (Ruche, MSHS, Méta...) ce qui évite de bloquer la salle pour un cours au semestre.

J. Vigneron : Il faut envisager le besoin de salles LSF et petites langues avec une organisation en rectangle car on n'a pas le temps de déplacer toutes les chaises en une heure de cours.

- S.Bikialo aborde la question des vélos volés, en rappelant qu'il faut s'assurer, car la DLPI et la faculté n'ont pas de solution.

d) Réduction des crédits d'investissement

C. Guillée informe que C. Charles-Dupuy a reçu un mail intitulé « Réduction crédits investissement 2026 » où on signale une réduction de 50%.

C. Charles-Dupuy précise qu'il ne faut pas prévoir des dépenses au niveau d'informatique, mobilier et audiovisuel.

S. Bikialo rappelle que la prochaine rencontre générale de la Présidence sur le budget aura lieu à la Faculté de droit jeudi 23 janvier.

C. Guillée souligne qu'il faut réfléchir sur ce qu'on priorise, comme le matériel endommagé.

e) Délégué.es

S.Bikialo propose d'envisager une date pour réunir les étudiant.e.s élu.e.s avec les délégué.es de toutes les formations. Les directeurs et directrices des départements peuvent faire suivre les CR de ces réunions, en particulier les projets des étudiants.

R. Nita souligne qu'il n'est peut-être pas toujours pertinent d'inviter les étudiant.es aux réunions des départements car ils ont beaucoup de questions qu'on peut régler ailleurs, et ce n'est pas écrit dans les statuts.

Selon S. Bikialo, il vaut mieux prévoir deux temps dans les réunions : un avec les étudiants et un sans.

C. Guillée : Nos statuts attendent dans des commissions. On accuse un retard à cause de l'absence de direction dans la DAJA depuis 6 mois. Pour les élections des départements, il faut suivre les consignes du cadrage des statuts – comme cela sera fait pour l'élection de la directrice du CFLE – avec le PV des résultats de l'élection.

f) Journée Portes Ouvertes

A-C. Guilbard rappelle que la journée Portes Ouvertes aura lieu samedi 15 février.

C.Guillée précise que l'UFR a remonté le programme de la JPO et que la semaine prochaine une réunion pour la logistique est prévue. D. Garcia pilote avec d'autres services l'organisation. Le buffet sera offert à la cafétéria en horaire libre pour tous les

intervenants (personnels et étudiants) ; le petit déjeuner est prévu le matin ; il n'y aura pas de coupure à midi ; la salle des actes sera aménagée « sous format » de conférence et rencontres avec les étudiant.es et parents.

S. Bikialo indique en effet qu'il préfère qu'on soit tous là pour conseiller la meilleure orientation plutôt que comme VRP de nos formations.

A-C. Guilbard ajoute que la présence d'étudiant.es qui échangent avec les familles est importante. On installera différentes tables avec café dans la salle des Actes.

B. Bloch demande si on peut avoir un retour sur ce que sont devenu.es nos ancien.nes étudiant.es ?

S.Bikialo : Cela est fait au niveau de la Présidence, mais, en interne, il faut élaborer réseau alumni et voir le taux de réussite et l'UFR ne l'a pas bien en place encore ; c'est en projet....

S. Hanote déplore le manque du suivi des doctorant.e.s en fin études et le fait qu'on coupe leur adresse mail. L'HCERES demande le suivi de celles et ceux qui viennent de terminer le doctorat.

S. Bikialo explique que c'est un problème de personnel, que les responsables de formation n'ont pas le temps de le faire et que personne n'est dédié à cela dans l'UFR, mais que l'équipe de direction y réfléchit. De plus, les étudiant.es souvent ne répondent pas toujours aux questionnaires ou aux appels téléphoniques de l'UP, une fois terminé les études. Il ajoute que les étudiant.es ne se sentent pas UP, ni même UFR, qu'elles et ils ont un sentiment d'appartenance plutôt au niveau de leur formation.

A. Guénégué évoque le service de l'OREV (Observatoire de la Réussite et Vie Etudiants) dont la responsable est Isabelle Bertrand.

S. Bikialo suggère qu'on l'invite pour venir nous en parler, et qu'il observe qu'en SFA, c'est plus avancé. Nous devons mettre en place un réseau des anciens dans notre UFR.

J-F. Cerisier explique qu'il y a des enquêtes obligatoires faites à 6, 12 et 18 mois après l'obtention d'un diplôme universitaire. On appelle les étudiant.es par téléphone (par échantillonnage). Cela demande un temps énorme. Les jeunes docteur.es peuvent garder deux ans leur adresse univ-poitiers quand elles et ils travaillent dans un laboratoire pour qu'elles ou ils puissent – entre autres – avoir accès aux sources des laboratoires.

2. Approbation des PV des conseils des 14,21, 28 novembre et 12 décembre 2024

14, 21, 28 novembre :

Quelques corrections sont demandées et validées sur les PV des 14, 21 et 28 novembre par L. Thouverez, B. Bloch et S. Hanote.

◆ **Le PV du 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.**

◆ **Les PV des 21 et 28 novembre 2024 sont approuvés à l'unanimité moins 3 abstentions.**

L'approbation du PV du 12 décembre est renvoyée au conseil du 13 février car il a été envoyé de manière trop tardive.

4. Point Relations Internationales

L. Bagini fait un point sur les actions principales dans lesquelles notre UFR est engagée, en soulignant le dynamisme des collègues et du service RI, tout en informant que le nouveau VP est Stéphane Mottet.

- Au niveau **d'étudiants.e.s réfugié.e.s** :

Le CFLE participe au programme ESPOIR, mis en place en 2016. L'UP a déjà accueilli 220 réfugié.e.s de toute nationalité qui suivent durant une année des cours au CFLE avant leur reprise d'études. Le CFLE participe également au programme PAUSE (Programme national Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil). L'UP avait déjà obtenu le label « Bienvenue en France » en 2019 et l'a obtenu encore en 2024 avec deux étoiles (seulement deux établissements ont obtenu 3 étoiles en France).

- Au niveau du programme **ERASMUS+ KA171**(Mobilité Internationale de Crédits) :

Ce programme concerne des bourses de mobilité Erasmus+ pour les étudiant.es et personnels de pays hors Europe. L'obtention des bourses est limitée à un maximum de trois ans, ce qui signifie qu'il faut souvent constituer des dossiers de demande, soumis à une forte sélection au niveau national et européen. Chaque année le SURIEE établit, avec les collègues des composantes, les pays pour lesquels on présente des demandes. Pour l'appel 2026-2028 ont été retenus : pour la zone Balkans Occidentaux dont la responsable est Sanja Boskovic, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro ; pour la zone Asie Centrale dont la responsable est L. Bagini, le Kazakhstan ; pour la zone Amérique Latine, le Brésil ; pour la zone Asie, l'Indonésie ; zone Pays du Sud de la Méditerranée, le Maroc. Au niveau UP, il y a des responsables de zone et des responsables des pays retenus pour chaque zone.

Depuis 2019, en France, l'UP occupe le premier rang parmi pour les financements remportés et chaque année nous sommes dans les trois premières places en Europe. Notre UFR est particulièrement impliquée dans ce programme car plusieurs de ses collègues sont responsables de zone et pays pour l'UP, comme, par exemple, : S. Boskovic pour la Bosnie-Hérégovine, G. Subbotina pour l'Ukraine, I. Millon pour la zone Amérique du Nord avec A. Le Moing pour le Canada, F. Valetopoulos pour l'Albanie, et L. Bagini pour l'Asie centrale. Notre faculté est celle qui accueille la plus grande partie d'étudiant.es venant de ces pays et qui organise la majorité des semaines de formations pour les personnels (staffweeks).

Le nombre d'étudiant.es accueilli.es est en nette progression depuis trois ans.

L. Bagini informe que la semaine du 17 février la staffweek « inclusion du handicap en milieu scolaire et universitaire », organisée par notre UFR, accueillera une cinquantaine de collègues de différents établissements internationaux partenaires. Elle ajoute avec soulagement que tous et toutes les étudiant.es arrivé.es pour le deuxième semestre ont pu avoir une chambre en résidence universitaire CROUS.

- Au niveau de l'Alliance EC2U :

Nous y sommes bien impliqués avec le Master « Langues Cultures et sociétés européennes en contact » coordonné par F. Valetopoulos ; avec la participation à différents Working Packaging : S. Boskovic, F. Valetopoulos, I. Millon Zumstein et M. Picker.

- Réseau Coimbra :

S. Boskovic est co-responsable du WP Global Partnerships.

L. Bagini rappelle l'importance de monter des **dossiers GSI** (Groupe Soutien à l'International) du SURIEE pour des financements liés à des projets à caractère international. Pour l'appel 2024, notre UFR a déposé un seul dossier « L'approche biographique d'enfants sourds : explorations des dynamiques langagières et identitaires » (Stéphanie Gobet) qui a été retenu.

La Fondation de l'UP lance aussi un appel à projets chaque année pour tous les personnels et étudiant.e.s. Cette année le dépôt a été clos le 15 janvier. L'appel concernait la thématique « Présence territoriale et internationale » avec deux volets « mobilité internationale » et « accueil étudiants étrangers ».

Nous recevons tous et toutes les appels à projets GSI et Fondation.

L. Bagini informe également le Conseil que le sujet de l'attribution d'une note unique /semestre pour nos étudiant.es ayant effectué une mobilité d'études dans un établissement à l'étranger, évoqué à la dernière réunion de la Commission de la Pédagogie, a donné lieu à un sondage auprès des différents enseignant.es responsables d'échange de la part du service RI.

Cette proposition a été approuvée par tous et toutes et nous pouvons la mettre en place dès à présent, pour les étudiant.es qui ont effectué une mobilité obligatoire ou non obligatoire septembre-décembre 2024. Jusqu'à présent on attribuait une note unique/semestre (moyenne des différentes notes obtenues) seulement pour les mobilités obligatoires des formations Master 1 S1 Multitaec et Licence 2 SPo S4.



CU 12122024.xlsx

J. Madec fait le point sur le programme Erasmus+ KA131 (voir ppt joint).

Il souligne qu'il faut renforcer les liens avec les partenaires européens dont le nombre d'étudiant.es entrant.es stagne, et est en baisse pour certains établissements partenaires. Nous envoyons plus d'étudiant.es par rapport au nombre de celles et ceux qui choisissent de venir étudier chez nous, même en restant la composante la plus active aux niveaux des mobilités personnels et étudiant.es entrant et sortant. Il ne faut pas délaissier les partenaires KA131 par rapport aux KA171.

J. Madec revient sur le succès de la Journée Internationale organisée le 21 Novembre à laquelle ont participé activement les étudiants internationaux, les clubs de langues et les collègues. La journée a comporté des réunions d'information pour nos étudiant.e.s qui envisagent une mobilité l'année prochaine, des échanges avec les étudiants internationaux présents chez nous et des moments de convivialité autour de la découverte de mets de différents pays.

S. Hanote regrette que peu d'étudiant.e.s de master partent en mobilité.

A-C. Guilbard pense qu'il faut sensibiliser davantage les Master aux stages et mobilités internationales.

R. Nita demande qui contacter pour les cas d'OQTF ?

L. Bagini répond de contacter Marie-Amélie Masselin du SURIEE, qui était venue faire une présentation des droits des étudiants étrangers lors du conseil d'UFR du 6 février 2024.

A. Magord suggère de préparer une lettre de soutien pour les étudiant.es de notre UFR qui se trouvent dans cette situation.

S. Bikialo informe que la Maison des Langues est restée sans direction plusieurs semaines. Il estime que notre UFR devrait être appelée à avoir un rôle plus important dans la politique des langues à l'UP.

Il revient sur la spécificité des départements de langues. Pour l'allemand et l'italien, en LEA il n'y a pas d'UE4 préparation au futur MEEF ou prépa école.

S. Hanote rappelle qu'avant la spécialité LTMI faisait partie de LLCER, mais malheureusement, pour des raisons économiques, on l'a rattachée à LEA.

S. Bikialo se dit ouvert à revoir cet affichage, à réfléchir pour la prochaine NOF. Il faut travailler l'UE4 avec la Maison des langues.

Il informe que les Langues régionales sont en danger et il n'y a pas eu d'inscrits pour l'UEO. Il faut le pérenniser. L'UFR veut les soutenir, peut-être en les mettant en obligatoire et non pas au choix. Il faut les pérenniser en envisageant de développer une transversalité.

Plus généralement, sur la politique des langues, il évoque les MEEF italien et allemand, sans que rien ne soit préparé en LEA. On a pensé créer une UE4, avec des cours de pré-pro PLC. Il faut aussi rendre visible LTMI dans LEA.

S. Hanote : c'est le gros travail accompli pour LTMI, d'essayer de faire ça.

J. Vignerot s'interroge sur le projet de création d'une UE4 PLC allemand ? PLC italien ? au moment où il faut des réductions partout.

S. Bikialo : il s'agit de défendre les langues en difficulté, et de relancer la politique des langues de l'UFR en amont de la NOF afin de voir si des mutualisations sont possibles, pas forcément des créations, ou seulement en partie. En tout cas, il est dommage de couper pour les étudiant.es d'allemand et d'italien du MEEF et cela se ressent sur les effectifs du master ensuite.

D. Gonzalez Mediano : en LEA, sur le papier les étudiant.es peuvent choisir ce parcours.

S. Bikialo : Oui, mais dans les faits pas de cours spécifiques.

J. Robert : les débouchés sont mis en avant : 2 inscrit.es en allemand, 2 en italien

L. Bagini : Oui, mais pas de cours.

D. Gonzalez Mediano indique que c'est parce que les effectifs sont insuffisants.

S. Bikialo précise que la direction fait actuellement un travail d'état des lieux du nombre d'étudiant.es par groupes. Un MEEF à 2 étudiant.es, ce n'est pas possible de manière chronique : soit on a une politique active pour défendre cette langue en amont, soit on renonce au MEEF.

L. Thouverez précise que ces questions des MEEF sont compliquées et pas spécifiques à l'UFR.

S. Bikialo : A. Magord parle depuis longtemps de ces mutualisations intelligentes à travailler, notamment en master MEEF et agrégation.

5. Point statuts de l'UFR. Vote sur certains points

S. Bikialo signale que les statuts renouvelés ne sont pas encore prêts. On attend la liste des départements. La prochaine séance du conseil étudiera le statut CFLE. Il suggère de nouveau aux élu.es de regarder les statuts pour voir s'il faut apporter des modifications.

6. Mobilisation créative ?

S. Bikialo rappelle que la question avait été posée par l'équipe de direction d'une mobilisation ou non le 12 décembre. La direction repose la question : souhaitons-nous mobiliser ou non ? Il y a différentes formes de mobilisation : on prend, par exemple, 5 minutes en cours pour expliquer aux étudiant.es ; on fait des cours à l'extérieur ; on banalise une journée ou plus.... Quel genre de mouvement ? On contacte les autres composantes ? Comment on fédère les collègues ?

A. Magord dit qu'on pourrait banaliser une journée avec des intervenants bien préparés.

B. Bloch rappelle que la Présidente va informer jeudi prochain à la faculté de Droit sur la politique de l'UP à la suite des soucis d'ordre budgétaire.

S. Bikialo pense qu'on pourrait annoncer une conférence, mais non pas les jeudi après-midi.

S. Hanote suggère d'expliquer aux étudiant.e.s ce qui sera dit le 23 janvier par la Présidente de l'UP.

S. Bikialo pense que les étudiants doivent faire le rapprochement entre leur quotidien et l'adoption du budget d'Etat.

L. Bagini estime qu'il faut banaliser un créneau pour que les collègues viennent avec leurs étudiant.e.s.

B. Bloch se dit prête à résumer un webinaire Snesup dans lequel on informe que 30 universités sont dans le rouge, que Nantes gèle les postes enseignants, sauf les BIATSS.

S. Hanote ajoute que les étudiant.e.s viennent à Poitiers pour la qualité de l'enseignement. Si on perd en encadrement de qualité on perdra les étudiant.e.s.

S. Bikialo dit qu'on va relancer par mail sur ce sujet.

7) Lancement campagne d'emploi 2025-2026 (ATER, EC, E)

Les responsables des laboratoires, des formations, des départements ont reçu un message pour organiser des réunions avec projection sur 3 ans, avant la réunion prévue le 6 mars sur la campagne 2026-2027.

Il a été demandé aux directions de département et de laboratoire d'organiser lors du mois de janvier et de février des conseils de département ou de laboratoire, afin d'identifier les besoins et les postes possibles à demander (ou à rendre) dans les 3 ans à venir, et de les faire remonter à la direction de l'UFR pour le 15 février. Avec quelques principes :

- un double argumentaire associant les besoins en enseignement et recherche,
- une dimension pluri-annuelle (pour les 3 ans à venir, soit 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029) en anticipant notamment sur les supports qui seront libérés,
- l'impossibilité de préserver le 1= 1 pour les postes (donc redonner chaque année 1 ou plusieurs postes).

Calendrier des réunions :

6 février : réunion commune

13 mars : le conseil UFR informera sur les échanges des différentes réunions

3 avril : deuxième réunion commune

10 avril : conseil UFR avec communication du résultat de la 2^e réunion commune

15 mai : vote sur les postes en conseil UFR en partant d'un minimum (ex. 3 postes par année ?) sur 3 ans

S. Bikialo indique que nous essaierons de voter de la manière la plus pessimiste : si nous n'avons qu'un seul poste ? si nous n'en avons que deux... pour éviter la situation de cette année en novembre.

B. Bloch regrette de devoir comparer des choses très différentes, il y aura des oppositions irréductibles. Mais c'est bien d'essayer.

S. Bikialo : le conseil peut décider de ne pas classer. Il aura à en prendre la responsabilité, car cela ne pourra pas être une posture de la direction.

R. Nita : on a vu l'an dernier que ça évolue beaucoup, avec les repyramidages et mutations de dernière minute.

S. Bikialo : il n'y a eu au fond qu'un seul changement entre le 2 mai et le 4 juillet suite à cela.

S. Hanote : si on doit projeter sur trois ans, cela sera encore plus modifiable. Mais on peut tenter des projections.

A-C. Guilbard précise que ce travail en commun de longue haleine peut être intéressant car il est inévitable, pour la connaissance des besoins des départements et des labos.

S. Bikialo : il n'est pas vrai de dire qu'on compare du non comparable : on voit les formations en péril ou pas, des besoins plus importants que d'autres en recherche.

R. Nita : Des besoins précis pour le 6 mars ?

S. Bikialo : en anglais, beaucoup de délégations, en attente, etc. Donc quelles données, quels besoins fondamentaux. On comptera plus tard. D'abord entendre les besoins pas forcément chiffrés.

S. Hanote : mais les chiffres sont utiles quand même.

S. Bikialo : cela a été fait l'an dernier : cela ne suffit pas aux élu.es ?

A.-C. Guilbard : Les tableaux sont comme les discours : ils ont tel ou tel angle. Il faut choisir des critères, ça demande du travail dans ce travail collectif. L'année dernière les chiffres ont été élaborés en accord avec les directions de département et aucun chiffre n'a été contesté.

8. Accueil et présence à l'UFR L&L

Un travail actuel de l'équipe de direction sur l'accueil et la présence à tous les niveaux :

- Limiter les mails par la présence :
 - Des étudiant.es
 - Des enseignant.es
 - Une permanence à afficher sur les bureaux
 - Un EDT sur 2 jours pour les EC, 4 jours pour les E
 - Du personnel BIATSS : limiter le télétravail pour certains services
- Accueillir au niveau de l'architecture : projet de services plus ouverts sur le hall
- A suivre...

La séance est close à 18h30.

Les secrétaires de séance :

Céline GUILLEE

Annick GAUTHIER



Le directeur,

Stéphane BIKIALO



